



**Affaires juridiques**  
**M<sup>e</sup> Marie-Andrée Hotte**

**L'Union des  
producteurs  
agricoles**

Le 22 novembre 2004

PAR COURRIEL

M<sup>e</sup> Véronique Dubois  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
800, place Victoria, 2<sup>e</sup> étage (bureau 255)  
Montréal (Québec)  
H4Z 2A2

**OBJET : L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES**  
**Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité**  
**pour l'année tarifaire 2005-2006**  
**R-3541-2004**

---

Chère consœur,

Nous désirons vous aviser, par la présente, que l'Union des producteurs agricoles (UPA) ne déposera aucune preuve portant sur l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2005-2006.

Toutefois, l'UPA désire se réserver le droit de contre-interroger les témoins d'Hydro-Québec et ceux des autres intervenants sur ce sujet ainsi que de présenter une plaidoirie.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, Chère consœur, mes salutations distinguées.

Marie-Andrée Hotte, avocate

MAH/dc